



Découvrez l'Allemagne



Située au cœur de l'Europe, l'Allemagne dispose de nombreux atouts. À vous de les découvrir...

■ LA SITUATION DU PAYS

Depuis l'unification des deux États allemands en 1990, les frontières terrestres de l'Allemagne s'étendent sur 3 757 km qu'elle partage avec neuf pays voisins : le Danemark, la Pologne, la République tchèque, l'Autriche, la Suisse, la France, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas. Le territoire de l'Allemagne couvre 357 021 km². Sa superficie représente 8,25 % de l'Union européenne.

Une mosaïque de paysages

Le paysage est constitué de trois ensembles disposés en trois bandes, du nord au sud :

- la grande plaine et les côtes d'Allemagne du Nord ;
- l'Allemagne moyenne, composée de massifs anciens ;
- le domaine alpin, composé du plateau bavarois et de quelques chaînes calcaires.

La superficie agricole couvre un peu plus de la moitié du territoire, les surfaces boisées un peu plus du tiers. Les principaux fleuves sont le Rhin, l'Elbe, le Danube, la Weser et le Main.

■ LA CAPITALE

Berlin, redevenue capitale de la République fédérale d'Allemagne depuis 1990, est à la fois un Land et une ville. Elle compte 3,4 millions d'habitants, dont 450 000 étrangers de plus de 189 nationalités différentes. D'une superficie de 892 km², soit près de neuf fois la superficie de Paris intra-muros, Berlin est une ville en perpétuel mouvement. Elle se distingue notamment par son éclectisme et son dynamisme culturels.

■ LA POPULATION

Répartition de la population

Elle est urbaine à 88 %. La densité moyenne est de 230 habitants au km² (France : 110 hab/km²). L'Allemagne compte 82 villes de plus de 100 000 habitants.

La population totale (2010) est de 81,5 millions (16,28 % de la population européenne). En 2010, le taux de fécondité est de 1,36 enfant par femme. L'espérance de vie moyenne à la naissance (2009) est de 82 ans pour les femmes et de 77 ans pour les hommes. Les étrangers (6,7 millions en 2009) représentent 8,2 % de la population totale (dont 1,7 million de Turcs).

En 2010, 31,2 % des habitants sont catholiques, 30,4 % protestants, 4,7 % musulmans, 2,5 % orthodoxes, 0,29 % bouddhistes, 0,13 % juifs et 32 % sans confession.



Sellin sur l'île de Rügen



Cité portuaire de Cologne



Porte de Brandebourg



Les plus grandes régions urbaines en 2009 sont :

- l'espace Rhin-Ruhr : 10 millions d'habitants avec Cologne (1 million), Düsseldorf, Dortmund, Essen (600 000 chacune) et Duisbourg (500 000) ;
- Berlin (ville-État) : 3,4 millions d'habitants ;
- l'espace Rhin-Main : 3 millions d'habitants avec Francfort (670 000), où se situent aussi le premier aéroport du pays et le siège de la Banque centrale européenne (BCE) ;
- la région de Nuremberg : 2,5 millions d'habitants ;
- l'espace Rhin-Neckar : 2,3 millions d'habitants avec Stuttgart (600 000) ;
- Hambourg (ville-État) : 1,8 million d'habitants ;
- Munich, capitale de la Bavière : 1,3 million d'habitants.



■ LA CONSTITUTION, LA STRUCTURE DE L'ÉTAT, LA CITOYENNETÉ

La Constitution ou Loi fondamentale a été promulguée le 23 mai 1949. C'est dans ce cadre que s'est opérée la réunification en 1990. La République fédérale d'Allemagne est un État fédéral démocratique composé de seize Länder (États régionaux) disposant de compétences particulières. Chaque Land est dirigé par un « ministre-président ».

Vous pouvez retrouver les 16 Länder et leurs capitales sur la carte figurant en dernière page.

Les cinq organes constitutionnels

Le président fédéral (Bundespräsident)

Chef de l'État, le président fédéral est élu tous les cinq ans au suffrage indirect. Contrairement au président français, il assume en premier lieu une fonction de représentation de l'Allemagne tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. En matière législative, il ne détient qu'un seul pouvoir de décision : celui de valider les lois par sa signature et de veiller au bon fonctionnement des institutions.

Le Parlement, composé de deux chambres

• *Le Bundestag* : parlement fédéral composé de 622 députés élus au suffrage universel pour quatre ans. Il a trois missions : légiférer, élire ou renverser le chancelier, contrôler le gouvernement.

• *Le Bundesrat* : Chambre basse composée de 69 membres, délégués des 16 gouvernements des Länder. Il fait valoir les intérêts des Länder vis-à-vis du gouvernement fédéral. C'est le second organe législatif.

Le gouvernement fédéral (Bundesregierung)

Le gouvernement fédéral se compose du chancelier et des ministres fédéraux. Ces derniers sont nommés par le président fédéral sur proposition du chancelier. Le gouvernement fixe les grandes lignes de la politique gouvernementale.

La Cour constitutionnelle fédérale (Bundesverfassungsgericht)

La Cour constitutionnelle fédérale veille au respect de la Loi fondamentale. Elle est située à Karlsruhe, dans le Bade-Wurtemberg.

Droit de vote et mode de scrutin

Élections législatives : tous les quatre ans, le peuple allemand élit le Bundestag, qui élit à son tour le chancelier. Le système électoral réunit des éléments de scrutin proportionnel et des éléments de scrutin majoritaire. Un parti doit recueillir au moins 5 % des voix pour être représenté au Bundestag.



Droit de vote : tous les Allemands âgés de 18 ans ou plus sont appelés à participer aux élections.

Citoyenneté : elle est fondée sur le principe du « droit du sang », complété par « le droit du sol » depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de la nationalité, en janvier 2000. Les enfants nés en Allemagne de parents étrangers peuvent obtenir la nationalité allemande.

Conscription : Le 15 décembre 2010, le gouvernement allemand a décidé de suspendre l'obligation de service militaire à partir du 1^{er} juillet 2011. Cette obligation demeurera toutefois inscrite dans la Loi fondamentale. De plus, un service militaire volontaire sera créé pour les hommes et les femmes. Enfin, un service volontaire fédéral se substituera à l'actuel service civil.

Drapeau : noir-rouge-or en bandes horizontales	Fête nationale : le 3 octobre, Jour de l'unité allemande	Monnaie : l'euro
Hymne national : la troisième strophe du « Chant des Allemands » de August Heinrich Hoffmann von Fallersleben, musique de Joseph Haydn		
Partis politiques : le paysage politique réunit cinq partis : deux grands partis populaires, la CDU/CSU (centre droit) et le SPD (centre gauche), et trois autres formations : Bündnis 90/die Grünen (les Verts), le FDP (Parti libéral-démocrate) et le parti de gauche Die Linke.		



■ L'ALLEMAGNE DANS LE MONDE

La République fédérale d'Allemagne entretient actuellement des relations diplomatiques avec 190 États et dispose de 229 représentations à l'étranger. Elle est **solidement ancrée dans les grandes organisations européennes et internationales**.

L'Allemagne fait partie des six pays fondateurs de la Communauté économique européenne (1957). Avec la France, elle joue un rôle moteur dans la construction européenne. Avec quelque 23 milliards d'euros, l'Allemagne est le premier contributeur au budget de l'Union européenne (20 %).

Membre de l'ONU depuis 1973, l'Allemagne fournit 8 % du budget des Nations unies, ce qui en fait le troisième contributeur de l'organisation. Elle plaide en faveur d'une profonde réforme de l'ONU afin de l'adapter aux nouvelles réalités politiques. En 2011 et 2012, l'Allemagne occupera un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies.

Avec ses partenaires, l'Allemagne œuvre **pour la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme**. Elle participe à de nombreuses missions internationales de paix avec ses alliés et ses partenaires de l'ONU, de l'UE et de l'OTAN. En 2010, plus de 7 500 soldats allemands ont pris part à onze missions de paix dans le monde (notamment à la lutte contre la piraterie dans la Corne de l'Afrique et au maintien de la paix dans les Balkans ou en Afghanistan).



■ UNE ÉCONOMIE INNOVANTE ET COMPÉTITIVE

L'Allemagne est la première puissance économique de l'Union européenne et la **quatrième puissance économique mondiale** derrière les États-Unis, la Chine et le Japon. Son produit intérieur brut (PIB) s'élevait à 2 404 milliards d'euros en 2009, soit 29 410 euros par habitant (France : 29 600 euros par habitant).

Deuxième exportateur mondial de biens manufacturés (816 milliards d'euros en 2009), l'Allemagne assure par ses exportations plus de 10 % du commerce mondial. L'Allemagne est aussi le premier partenaire commercial de la France.

Les principaux secteurs industriels allemands sont la construction automobile et mécanique, l'électrotechnique, la chimie, les technologies de l'environnement, la mécanique de précision, l'optique, la technologie médicale, les biotechnologies, le génie génétique, les nanotechnologies et l'aéronautique.

Très dynamiques, les services constituent le secteur économique le plus important et emploient près de 27 millions de personnes. Les plus grands prestataires de services (en termes de chiffre d'affaires) sont Deutsche Telekom (télécommunications), Deutsche Post (logistique), Deutsche Bahn (chemins de fer) et Lufthansa (aéronautique).

Située au centre de l'Europe, l'Allemagne dispose d'un des réseaux de transport les plus étendus et de 17 aéroports internationaux (le plus grand est celui de Francfort).

Au-delà des grands groupes industriels opérant au niveau mondial (Bayer, Siemens, BMW, Volkswagen, Thyssen Krupp, etc.), l'économie allemande se caractérise par un tissu très dense de petites et moyennes entreprises (**PME/PMI**) représentant 98,4 % des entreprises et employant environ 62 % des salariés. Elles confèrent à l'économie allemande **flexibilité, diversité et compétitivité**.



Nombre d'entre elles, très spécialisées, sont des leaders mondiaux dans leur secteur.

L'Allemagne est une terre d'innovation : depuis l'invention de la première automobile (1886), de l'aspirine (1897), de l'airbag (1971), du MP3 (1987), de l'ESP (1995), de la prothèse de jambe mécanique (1997), du scanner le plus rapide au monde (2004) et de la plus puissante grue télescopique (2007), les inventions allemandes sont synonymes de progrès dans le domaine de la mobilité, de la construction mécanique, de la médecine ou des hautes technologies.

La République fédérale consacre 3,5 % de son PIB à la recherche et au développement, dépassant la moyenne de l'OCDE (2,4 %, France : 2,2 %). Leader européen en matière de brevets (50 387 en 2009), l'Allemagne est, après les États-Unis, le second site de recherche au monde pour les entreprises multinationales.



Parc solaire en Saxe



Selon une étude réalisée en juin 2010, l'Allemagne est, aux yeux des investisseurs étrangers, le pays le plus attractif d'Europe grâce à la qualité de sa main-d'œuvre, à l'excellence de sa logistique et à la réputation du « Made in Germany ».

Quelque 45 000 entreprises étrangères, dont 500 des plus importantes au monde, ont un siège en Allemagne. L'innovation, moteur des exportations, profite à toute l'économie.

Les marques allemandes les plus connues en France sont Adidas, Audi, Bosch, Faber-Castell, Haribo, Hugo Boss, Mercedes, Miele, Mont-Blanc, Nivea, Porsche, Puma, Siemens, Volkswagen...)

Avec 150 salons sectoriels internationaux, l'Allemagne est un immense marché de biens et de services. Environ deux tiers des salons leaders d'un secteur dans le monde se déroulent en Allemagne, parmi lesquels la Foire de Hanovre, le CeBIT, l'IAA (salon international de l'automobile) à Francfort-sur-le-Main, l'IFA (salon des technologies de l'information) à Berlin...

En 2010, le gouvernement allemand et diverses fédérations ont lancé, par ailleurs, un programme intitulé « L'Allemagne, pays des créateurs d'entreprises » afin de soutenir un secteur à la croissance dynamique, celui de l'industrie créative et culturelle.

L'Allemagne se caractérise aussi par l'autonomie des partenaires sociaux, qui négocient les conventions collectives sans l'intervention de l'État, et par la **cogestion** dans les grandes entreprises. Ce contexte favorise le consensus social et limite le nombre de conflits.

■ L'ÉDUCATION

Le système éducatif relève en grande partie de la compétence des Länder. Les 16 ministres régionaux de l'Éducation sont responsables des programmes, des manuels, de la formation des professeurs, de la durée de la scolarité et du baccalauréat, éléments susceptibles de varier d'un Land à l'autre. Une Conférence permanente des ministres de l'Éducation des Länder (KMK) veille à assurer un minimum d'homogénéité.

L'école publique est gratuite et obligatoire jusqu'à 16 ans. Les enfants intègrent en général l'école primaire à l'âge de six ans pour une durée de quatre ans. Ils sont ensuite répartis dans trois types d'établissements secondaires qui se distinguent par le niveau de l'enseignement dispensé et l'importance relative accordée à la théorie et à la pratique. Il n'y a pas de collège unique. La *Hauptschule*, très axée sur la pratique, a pour objectif de préparer les élèves à l'apprentissage. La *Realschule* (équivalent du collège d'enseignement général) mène à un examen de fin d'études appelé *Mittlere Reife* (brevet du secondaire) qui peut conduire à une qualification professionnelle ou aux écoles supérieures de technologie (*Fachhochschulen*) s'il est complété par le diplôme *Fachhochschulreife* (équivalent du bac professionnel). Le *Gymnasium* correspond au système français du collège et lycée. La formation générale dure 8 ou 9 ans selon les Länder et mène à l'*Abitur* (baccalauréat allemand).

La plupart des écoles ne sont ouvertes que le matin (jusqu'à 13 ou 14 heures), mais selon le ministère fédéral de l'Éducation, 48 % des établissements publics proposent désormais le plein temps.

Les diplômés de la *Hauptschule* et de la *Realschule* envisagent pour la plupart une formation professionnelle. Le **système dual**, particularité allemande, propose un apprentissage de trois ans sous contrat avec une entreprise : le jeune apprenti alterne la pratique en entreprise et les cours généraux dans une école professionnelle. Environ 56 % des jeunes, dont de nombreux bacheliers, optent pour cette formule. Actuellement, 495 000 entreprises, pour la plupart des PME/PMI, forment des jeunes à l'un des 350 métiers reconnus par l'État. Cette combinaison entre formation théorique et pratique garantit l'excellent niveau des artisans et des employés qualifiés.

Les titulaires de l'*Abitur* ou d'un diplôme équivalent ont le choix entre **370 établissements d'enseignement supérieur** répartis sur tout le territoire. Aujourd'hui, quelque deux millions de jeunes (plus d'un tiers d'une classe d'âge) suivent des études supérieures en Allemagne.

L'Allemagne est, avec 240 000 étudiants étrangers, **le pays d'études préféré des étrangers** derrière les États-Unis et la Grande-Bretagne. En outre, quelque 76 000 jeunes Allemands suivent un cursus à l'étranger.

En Allemagne, la réorganisation des études universitaires par paliers (Bachelor-Master-Doctorat) concerne déjà environ les trois quarts des diplômes proposés. Elle s'inscrit dans le cadre du processus de Bologne, qui prévoit depuis une dizaine d'années d'harmoniser les cursus universitaires en Europe.

Une initiative a été lancée en 2005 pour promouvoir l'excellence dans l'enseignement supérieur allemand. L'État fédéral et les Länder ont décidé de consacrer sur six ans 1,9 milliard d'euros à neuf « universités d'élite », 37 pôles d'excellence et 39 écoles doctorales sélectionnés par un concours. L'objectif est d'attirer en Allemagne les esprits les plus brillants pour rester en pointe dans la compétition internationale.



Parmi les **universités d'élite** figurent actuellement les universités de Munich, l'université technique de Karlsruhe et d'Aix-la-Chapelle ainsi que les universités de Constance, Göttingen, Heidelberg, Fribourg et l'Université libre de Berlin.

■ LA CULTURE

Comme l'éducation, la politique culturelle relève de la compétence des Länder. De ce fait, il est difficile de donner une vision globale de la culture en Allemagne. **Résolument tournée vers l'avenir**, elle se caractérise par une création contemporaine dynamique. Le cinéma, la littérature, la musique et les arts jouissent d'une renommée internationale.

L'Allemagne est un **pays de penseurs et de poètes** (Schiller, Goethe, Kant, Nietzsche, Marx...). À l'heure actuelle, on dénombre 95 000 nouvelles parutions ou rééditions par an. La **Foire du livre de Francfort** est un grand rendez-vous de l'édition internationale.

L'Allemagne se définit aussi et surtout par sa **culture musicale**. Le pays compte 133 orchestres symphoniques, dont les célèbres Münchener Philharmoniker, Staatskapelle Berlin, Gewandhausorchester Leipzig, Bamberger Symphoniker et Berliner Philharmoniker. De nombreux compositeurs ont profondément marqué l'histoire de la musique (Bach, Beethoven, Brahms, Haendel...) et continuent de le faire. Il existe d'excellents conservatoires où affluent les jeunes virtuoses du monde entier. Parmi eux, les violonistes Anne-Sophie Mutter, David Garrett et Julia Fischer se produisent sur les plus grandes scènes internationales, ainsi que les chanteurs d'opéra Thomas Quasthoff, Jonas Kaufmann et Annette Dasch.



Monument Goethe-Schiller à Weimar

Le jazz est très varié, avec de grands festivals dans toute l'Allemagne, et les milieux de la techno, de la house et du rap sont bien représentés. À cela s'ajoutent les tubes en allemand de « Silbermond », « Wir sind Helden » et de Peter Fox, qui a signé l'album le plus vendu d'Allemagne en 2009. Quant à la musique contemporaine, elle s'exprime lors du festival de Donaueschingen, considéré comme le plus important du genre à l'échelon mondial.

Les arts de la scène allemands sont connus dans le monde entier pour leur audace et leur goût de l'expérimentation. L'Allemagne compte 820 scènes (théâtre, danse et opéra).

La peinture et la photographie jouissent d'une renommée mondiale et se caractérisent par une innovation permanente, notamment avec la « Nouvelle école de Leipzig », dont le peintre néoréaliste Neo Rauch est le représentant le plus connu. On recense sur le territoire allemand 6 200 musées, dont 630 d'art.

Sur le plan **architectural**, l'Allemagne s'inspire des courants les plus modernes et se distingue par le plus grand projet européen d'urbanisme : la Hafencity, nouvelle cité portuaire de Hambourg, qui augmentera de 40 % la superficie du centre-ville.

Quant au **cinéma**, il est en pleine renaissance. Une nouvelle génération de réalisateurs rencontre un succès international : le cinéaste Florian Henkel von Donnersmarck a été primé dès son premier film, *La vie des autres*. Ce drame sur la Stasi a remporté en 2007 l'Oscar du meilleur film étranger et généré plus de 10 millions de dollars sur le seul marché américain. Le cinéaste allemand Tom Tykwer a été très en vue à la Biennale de Venise, où il a présenté sa tragicomédie *Drei* (« trois ») en septembre 2010.

Le pays du cinéma qu'est l'Allemagne tire aussi son rayonnement international de la Berlinale (célèbre festival qui a lieu chaque année en février) et de studios renommés comme ceux de Babelsberg, qui accueillent le tournage de nombreux films européens et hollywoodiens.

L'Allemagne compte 33 sites classés au patrimoine culturel ou naturel de l'UNESCO parmi lesquels figurent la Frauenkirche de Dresde et l'Île des Musées de Berlin.

*Premier partenaire économique de la France,
deuxième exportateur mondial,
pays d'idées et d'innovation, nation culturelle :
l'Allemagne a beaucoup à offrir. Alors, venez la découvrir !*



Sources : Documents du CIDAL, « Nouvelles d'Allemagne » • *The Best of Germany*, Cologne : Deutsche Standards EDITIONEN GmbH, Cologne, 2006, 528 p. • *Allemagne, faits et réalités*, Ministère fédéral des Affaires étrangères, Allemagne, 2010, 192 p. • *Magazine Deutschland* • BAASNER, Frank, MANAC'H Bérénice et von SCHUMANN, Alexandra, *Points de vue - Sichtweisen*, NDV, Rheinbreitbach/ ÉDITIONS DU POUVOIR, Paris, 2010, 269 p. • Insee • Destatis • Banque de France • Eurostat
 Photos : picture-alliance/dpa